

PROCES VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CASTINE-EN-PLAINE DU 11 SEPTEMBRE 2025

Membres : 20
Présents : 13
Votants : 17

Date convocation : 4 septembre 2025

Date affichage : 4 septembre 2025

Le conseil municipal de Castine-En-Plaine légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à mairie de Rocquancourt rue de la République, jeudi 11 septembre 2025 à 19h, sous la présidence de Madame Florence BOUCHARD, maire

Etaient présents : MATHON Patrice, SUEUR Jézabel, VIVIEN Béatrice, LEBRETON Magalie, TANI Yolande, ANTOINE Jean-Jacques, CHESNEL Michelle, JACQUES Sylvie, HAY Xavier, DESBONNES Chantal, DEGRENNE Fabrice, HUBERT Romain.

Absents excusés : ROBERT Franck (pouvoir à Romain Hubert), MAUNOURY Stéphane (pouvoir à Fabrice Degrenne), CARDON Vincent, BODIN Éric (pouvoir à Florence BOUCHARD), DORE Myriam (pouvoir à Béatrice Vivien).

Absents: BIRGUL Hacer, BOURSIN Thomas.

Pas d'observation sur le PV précédent.

Secrétaire de séance : Patrice MATHON

Ajout d'un point à l'ordre du jour : appel d'offre cantine

COMMUNICATIONS DU MAIRE

► Sécurité dans les déchèteries

Mise en place progressive du contrôle d'accès automatisé. Le 26 juin 2025, le Conseil communautaire de Caen la mer a acté la modification du règlement des déchèteries par délibération, en faveur de la mise en place d'un contrôle d'accès automatisé aux entrées des déchèteries, ainsi qu'un renforcement de la vidéoprotection dans les 7 sites gérés par la Communauté urbaine. Ce contrôle d'accès combinera deux modes d'accès possibles : la reconnaissance par plaque d'immatriculation et l'accès par QR code. La mise en place de ce nouveau système sera progressive,

► Le samedi 27 septembre prochain, le Syvedac ouvrira les portes de son Unité de Valorisation Energétique des déchets, de 10h à 19h.

En plus de la visite de l'installation, des serres maraîchères et de la plateforme de traitement des mâchefers, de nombreuses activités seront proposées : fabrication d'objets du quotidien à partir du réemploi, découverte du métier de rieur, activités autour du jardin et du compostage... Pour les plus sportifs, un mur d'escalade de 8m, aux couleurs du tri sélectif, sera également présent.

- Évolution tarifaire de la téléassistance Vitaris : 10€ vers 10.38 € avec des services en plus.
- Programme semaine bleue du 6 au 12 octobre proposée par la maison départementale des solidarités sur le thème « vieillir, une force partagée », pour tout renseignement contacter le CLIC Caen.
- Participation citoyenne : toujours en attente du retour de la gendarmerie
- Une demande d'entretien d'espaces et haies a été faite auprès de 2 propriétaires de Lorguichon.
- Modification des limites communales : obligation de refaire la procédure dans la mesure où la commune du Castelet n'a pas fourni les documents demandés par la préfecture.

APPEL D'OFFRES FOURNITURE DES REPAS CANTINE

Le marché de « fournitures de repas en liaison froide » au restaurant scolaire de Castine-en-Plaine attribué, pour la période 2022-2025 arrive à son terme le 31 décembre 2025.

Une nouvelle consultation doit être lancée pour les prestations de fourniture de repas au Restaurant Scolaire de Castine-en-Plaine à compter du 1^{er} janvier 2026.

L'objet du marché est la fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire.

Le marché est passé selon la procédure adaptée concernant les marchés publics d'un montant inférieur à 90 000 €.

Le marché est conclu pour une durée de 1 an renouvelable 2 fois par reconduction expresse soit une durée maximale de 3 ans.

Un avis d'appel d'offre sera publié dans les journaux. Le DCE est consultable et téléchargeable sur le site <https://demat.centraledesmarches.com/7082194>. La transmission des offres ne pourra se faire que par voie électronique sur le site de la centrale des marchés. Aucun document papier ne sera accepté.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Madame la maire à engager la procédure de passation du marché public pour le marché des prestations de fournitures de repas en liaison froide au restaurant scolaire de Castine-en-Plaine

- d'autoriser Madame la Maire, à signer le marché à venir avec le prestataire retenu, ainsi que tous les documents nécessaires au dossier selon l'article L 2122-21-1 du CGCT.

AVIS DE LA COMMUNE SUR LE PLUI-HM

Madame la maire présente les divers documents contenus dans le PLUI ainsi que les différentes étapes ayant permis la réalisation de ce document.

Par délibération n° C-2019-05-23/05 en date du 23 mai 2019, le conseil communautaire de Caen la mer a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et Plan de Mobilité (PLUi-HM). Par cette délibération, le conseil communautaire a également défini les objectifs poursuivis en termes d'aménagement, validé les modalités de collaboration avec les communes membres définies lors de la conférence intercommunale des maires du 26 mars 2019, ainsi que défini les modalités de concertation avec la population.

Le projet de PLUi-HM a été arrêté par délibération du Conseil communautaire en date du 10 juillet 2025

Il comporte différents documents tels que le diagnostic, le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable), l'OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation), le règlement écrit et le zonage pour chaque commune.

Le diagnostic a décrit les caractéristiques et synthétisé les enseignements pour le territoire, ses atouts, ses faiblesses et ses besoins. L'élaboration du PADD a été fondée sur les enseignements et enjeux mis en évidence par le diagnostic et l'état initial de l'environnement.

Le PADD a été réalisé avec le souci de respecter, protéger et valoriser l'identité du territoire et des différentes communes qui le composent. Il s'agit de proposer dans les orientations du PADD, les réponses les plus adaptées aux besoins du territoire et de ses habitants au regard des principes de l'article L.101-2 du Code de l'urbanisme.

Les **OAP** comprennent, en cohérence avec le projet d'aménagement et de développement durable, des dispositions portant sur l'aménagement, l'habitat, les transports, les déplacements.

Ces orientations peuvent alors être mises en œuvre à travers les différents documents opposables du PLUi-HM (**OAP, Règlement et Zonage**). Ainsi, les Orientations d'Aménagement et de Programmation et le dispositif réglementaire (règlement et zonage) traduisent directement les orientations exprimées par le PADD.

Les volets H (habitat) et M (mobilités) font l'objet de **Programmes d'orientations et d'Actions** qui définissent les moyens mis en œuvre et le calendrier prévisionnel des actions pour atteindre les objectifs en matière de politique de l'Habitat et de Mobilités à Caen la mer

Après avoir entendu la présentation du PLUI-HM, le conseil municipal décide par 17 voix pour et pas de voix contre, de donner un avis favorable au projet de PLUI-HM avec l'observation suivante :

- Le conseil municipal demande que les parcelles sur lesquelles se trouvent des bâtiments agricoles non exploités soient classés en zone constructible.

OUVERTURE DE 4 POSTES FILIÈRE TECHNIQUE SUITE AVANCEMENT DE GRADE

La Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant la nécessité de créer 3 emplois d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe, en raison de l'avancement de grade dont peuvent bénéficier trois agents, à compter du 1^{er} octobre 2025.

Considérant l'avancement de grade, à compter du 17 novembre, de l'agent actuellement adjoint technique vers le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

La Maire propose à l'assemblée,

↳ La création à compter du 1^{er} octobre 2025,

- D'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe permanent à temps complet.
- D'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe permanent à temps non complet d'une durée de travail hebdomadaire de 30h56.
- D'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe permanent à temps non complet d'une durée de travail hebdomadaire de 32h06

↳ La suppression à compter du 1^{er} octobre 2025

- D'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe permanent à temps non complet d'une durée de travail hebdomadaire de 30h56.
- D'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe permanent à temps non complet d'une durée de travail hebdomadaire de 32h06

↳ La suppression à compter du 17 novembre 2025

- D'un emploi d'adjoint technique territorial permanent à temps complet.

Le tableau des emplois est ainsi modifié au 17 novembre 2025,

Filière : technique

Cadre d'emploi : adjoint technique

- **Grade : adjoint technique territorial**

- ancien effectif : 1 à Temps complet et 1 à temps non complet

- nouvel effectif : 0 à temps complet et 1 à temps non complet

- **Grade : adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe**

- ancien effectif : 1 à Temps complet et 3 à temps non complet

- nouvel effectif : 1 à temps complet et 1 à temps non complet (27h17)

- **Grade : adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe**

- ancien effectif : 0

- nouvel effectif : 1 à temps complet et 2 à temps non complet (30h56 et 32h06)

OUVERTURE D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Compte tenu du départ à la retraite de l'agent des services techniques le 1^{er} juillet 2026, Madame la maire propose de lancer dès à présent la procédure de recherche d'un candidat.

Une annonce sera déposée sur le site Emploi territorial afin de procéder à un recrutement.

Le poste sera ouvert par délibération après le choix du candidat.

POINT TRAVAUX

► Médiathèque : suite au sinistre de la médiathèque, réception du nettoyage des bétons désactivés. Cela n'est toujours pas satisfaisant.

► Vidéosurveillance à Hubert-Folie : un devis de 6000 € a été reçu. Ce point sera à l'ordre du jour de la prochaine commission travaux.

QUESTIONS DIVERSES

► Madame Chesnel propose que soit installée sur Rocquancourt une borne de charge pour véhicules électriques. En effet la Communauté Urbaine de Caen la Mer compte installer sur l'ensemble des communes 348 bornes de charge. Il lui parait important que la commune de Castine-en-Plaine puisse bénéficier d'une ou deux bornes.

► Calendrier des animations : Octobre rose le 18 octobre, bourse aux jouets le , marché de Noël le 6 décembre, gouter de Noël des enfants le ...

Concernant la Saint Denis à Tilly la Campagne, il n'y a pas de prêtre pour la messe. Un apéritif sera maintenu le dimanche vers 12 heures. Un flyer doit sortir avec le prochain flash.

► Une permanence est prévue le 13 septembre de 10h à 12h à Hubert-Folie pour faire connaitre le drive de la médiathèque.

► Monsieur Hubert transmet le message de remerciement des groupes présents à Castine en Fêtes.

► Madame Jacques revient sur la possibilité de mettre un distributeur de pain sur la commune. Il faudrait également prévoir un accès handicap pour le cimetière d'Hubert-Folie. Elle demande que soit refaites les lazures des logements communaux rue de l'église à Hubert-Folie.

► Concernant les inondations à Tilly la Campagne, Madame Sueur informe que Caen la Mer a nettoyé les avaloirs et va prochainement recreuser les noues.

Réunion d'adjoints : 27 /10

Prochain conseil municipal : 6 novembre 2025 à 19 h

Constatant que l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 21h45

Fait et délibéré en séance les jours mois et an ci-dessus, et a signé le secrétaire de séance. Pour copie certifiée conforme les jours mois et an susdits.

La maire

le secrétaire de séance

Florence BOUCHARD

Patrice MATHON